

ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

OBJET : NISMES - RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE CIRCULER RUE DE L'AURZIER ET RUE DE FER - TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR LE COMPTE DE L'AIEG - DU 10-03-2026 JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX (FIN AVRIL)

Le Bourgmestre,

Considérant la demande de la SA ETS RONVEAUX, sollicitant l'autorisation de procéder à des travaux de raccordement électrique pour le compte de l'AIEG sis rue de l'Aurzière à 5670 NISMES ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures exceptionnelles pour prévenir les accidents et garantir la circulation et que le moindre retard pourrait nuire aux habitants et usagers ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'A.R. du 16/03/1968 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu l'article du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation L 1123-29 ;

Vu l'article 135§2 de la Loi communale ;

Vu le Règlement Général de Police Administrative ;

Considérant qu'il s'agit d'une voirie régionale soumis à permis de voirie SPW ;

Considérant qu'il s'agit d'un chantier de 3e catégorie, puisqu'établi sur les voies publiques où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 KM/h ;

ARRETE :

Article 1 : Du mardi 10 mars 2026 jusqu'à la fin des travaux (fin avril), l'entrepreneur pourra sur le site des travaux et ses abords immédiats réglementer la vitesse, l'arrêt et le stationnement en raison des impératifs rencontrés au cours de l'avancement des travaux sis rue de l'Aurzière à 5670 NISMES (travaux de pose de câbles BT et EP pour le compte de l'AIEG) ;

Les principes de circulation suivants seront d'application à hauteur du chantier précité :

- **Restriction de la circulation rue de l'Aurzière (entre la rue de Fer et le n°6) sur une seule bande, régulée par feux tricolores ;**
- **Interdiction de circulation rue de Fer par déviation (entre le rue Tienne Breumont et Allée des Orchidées) ;**
- **Interdiction de stationnement à hauteur des travaux ;**

Si une déviation de bus est nécessaire, l'entrepreneur contactera le service Exploitation du TEC au 081/720868 ou 081/720814 au moins 3 jours ouvrables avant le début des travaux, ainsi que lorsque les travaux se terminent plus tôt que prévu ;

Un avis en ce sens sera communiqué aux riverains.

Un passage sécurisé d'un mètre 50 sera prévu pour le passage des piétons. Un espace minimum garanti de 4 mètres sera respecté pour permettre le passage des véhicules de secours, et ce de jour comme de nuit ;

